



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 10/2/2020 Dossier complet le : 10/2/2020 N° d'enregistrement : 2020-4393

### 1. Intitulé du projet

Demande d'extension de la carrière de marne sur la commune de Rebreuviette

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom Sombret Prénom Olivier

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SOMBRET OLIVIER

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Sombret, Olivier, directeur

RCS / SIRET 33894835900025 Forme juridique Affaire personnelle commerçant

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°c)	Extension d'une carrière inférieure à 25 ha Carrière soumise à autorisation mentionnée par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension d'une carrière de marne sur 2,2 ha sur des terres agricoles, pour une durée d'exploitation de 30 ans.

## 4.2 Objectifs du projet

Les caractéristiques pédologiques locales requièrent des amendements calcaires réguliers pour faciliter le travail agricole des sols. Depuis 1989, M. Sombret fournit une clientèle locale en marne. Cette marne est essentielle dans l'agriculture car elle permet de lutter contre:

- l'érosion des sols par ruissellement,
- le lessivage des engrais chimiques,
- l'acidité des sols,
- le tassement des sols en améliorant la structure de ces derniers.

L'autorisation actuelle d'exploiter une carrière de marne arrivant à son terme en 2022, cette extension permettrait la continuité de cette activité.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Avant extraction, les terres végétales seront décapées afin de pouvoir accéder à la marne.

Le décapage des terrains sera limité aux besoins des travaux d'exploitation. Le décapage sera réalisé de manière sélective de façon à ne pas mêler les terres végétales constituant l'horizon humifère aux stériles. L'horizon humifère et les stériles seront stockés séparément et conservés afin d'être réutilisés intégralement pour la remise en état des lieux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La marnière sera exploitée du mois d'août à fin septembre. La marnière ne sera pas exploitée par temps humide car l'eau transforme la marne en un matériau difficilement exploitable.

La législation impose la définition d'un phasage. L'exploitation se fera selon le phasage défini préalablement.

Le mode d'extraction sera exclusivement mécanique (pelle hydraulique).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune zone n'est à défricher. Le projet d'extension ne nécessite pas d'autres procédures administratives d'autorisation.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	2,2 ha
Tonnes de marne extraites	5 000 m <sup>3</sup> /an soit 7 500t/an
Durée de l'exploitation	30 ans

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue de Canettemont  
62 270 REBREUVIETTE  
Lieu dit Sous le bois de Mortagne

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 3 6 ' 2 5 " 59 Lat. 5 0 ° 2 6 ' 7 5 " 85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'installation existante est une carrière de marne. L'autorisation d'exploiter a été renouvelée le 9 octobre 2007 pour 15 ans. Elle prend donc fin en 2022.

La surface d'exploitation s'étend sur 2 ha, où sont extraits 3 000 m<sup>3</sup> soit 4 500 t/an de marne, pour des amendements sur des terres agricoles. L'exploitation se fait d'août à fin septembre. Les mesures nécessaires afin de préserver l'environnement ont été prises. Un talus empêche la visibilité sur le côté Est et l'exploitation est délimitée par des boisements au Nord et au Sud. Les terres décapées sont réutilisées pour conserver la diversité floristique.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une ZNIEFF de type II, nommée "La haute vallée de la Canche et ses versants en amont de Sainte Austreberthe".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de Rebreuviette, l'Eglise Saint-Vaast est inscrite aux monuments historiques par l'arrêté du 18 décembre 1984. Elle est située à environ 1 km au Sud du projet. Sur la commune de Canettemont, la cloche de l'Eglise de Notre-Dame est classée aux monuments historiques depuis 1992. L'Eglise Notre-Dame est localisée à environ 1 km au Nord du projet. Le site ne se situe pas dans le périmètre de protection des ces monuments historiques.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une caractérisation par des sondages pédologiques sera effectuée. Le réseau hydrographique à proximité du site d'étude est composé de la Canche, située à environ 260 m de distance en contrebas du site (Sud-Est). Le dénivelé entre le lit de la Canche et le site d'étude est de - 45 m.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rebreuviette fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels par remontées de nappes naturelles.  Ce PPRN est prescrit depuis le 28 décembre 2000.  Le site ne se situe pas dans une zone sensible aux remontées de nappes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau destiné à l'alimentation en eau potable le plus proche du site se trouve à 1,37 km à l'Ouest. Le site ne se trouve pas dans le périmètre de protection rapprochée et éloignée du captage en question.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension se situe à 4,5 km du site Natura 2000 FR2200350 "Massif forestier de Luchaux" de la Directive Habitats.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II "La haute vallée de la Canche et ses versants en amont de Sainte Austreberthe" est un site classé au titre de la loi de 1930.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la carrière de marne n'exige pas d'utilisation d'eau. L'activité n'aura pas d'impact sur la ressource en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par l'inclinaison naturelle du site et la nature du sol, les eaux pluviales s'écouleront naturellement vers le bas (au niveau de la départementale) et s'infiltreront dans le sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extraction de marne représente le cœur de l'activité du projet en question.  Les seuls apports de terre végétale correspondront à la réutilisation des terres décapées en surface au début de l'exploitation.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet d'extension est caractérisée par la prédominance des activités agricoles. Du fait de ces activités, les terres sont travaillées et présentent peu de richesse écologique. De plus la surface du projet reste limitée. Les perturbations et les dégradations engendrées resteront faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet d'extension se situe à 4,5 km. Le risque d'impact est très faible.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension se situe dans une ZNIEFF de type II, il est donc susceptible d'y avoir des incidences. Le projet d'une superficie de 2,2 ha reste limité et sa localisation dans un environnement prédominé par des champs agricoles réduisent les incidences environnementales.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension, d'une surface de 2,2 ha, se situe sur des terres agricoles.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site présente un aléa faible et moyen pour le retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les jours d'exploitation, le trafic varie de 2 à 10 véhicules par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation se fera uniquement de manière mécanique, avec une pelle hydraulique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation se fera uniquement de manière mécanique, avec une pelle hydraulique.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets dans l'air seront ceux des gaz d'échappement des véhicules d'exploitation. L'exploitation tournera d'août à fin septembre à raison de 2 à 10 véhicules les jours d'exploitation. Des poussières de roches marneuses peuvent aussi être rejetées, mais la nature argileuse de la roche rend cet impact très faible.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation ne consomme pas d'eau, et ne rejette donc pas d'eaux usées.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité ne génère aucun déchet.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques ne sont pas à proximité immédiate du projet et le projet ne se situe pas dans leur périmètre de protection.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension se situe sur des terres agricoles.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures de réduction de l'impact environnemental de l'activité ont été pensées vis-à-vis du paysage et du patrimoine naturel.

Vis-à-vis du paysage :

La carrière est délimitée par un alignement d'arbres et un talus le long de la départementale D53. Les bords des excavations des carrières à ciel ouvert sont tenus à distance horizontale d'au moins 10 mètres des limites du périmètre (arrêté du 22/09/1994). Par conséquent, ces formations végétales ne seront pas touchées. Elles limiteront donc la visibilité de la carrière.

Vis-à-vis du patrimoine naturel :

Lors de la remise en état des lieux, les terres décapées en surface au début de l'exploitation pour accéder à la marne seront régénées, sur une épaisseur de 20 cm minimum. Cette réutilisation permettra de conserver la diversité floristique qui était existante avant l'exploitation de la carrières.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sans objet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Sans objet.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BUNEVILLE

le,

08/02/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus